
PROCOLE SANITAIRE DES ECOLES ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

MESURES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ERLM

Sommaire

1) Le protocole

- a) Contexte et principes
- b) Le protocole sanitaire
- c) Les 5 fondamentaux

2) Les fiches thématiques

- a) Le nettoyage et la désinfection des locaux
- b) Les sanitaires
- c) L'accueil des élèves
- d) La circulation des élèves et des adultes
- e) Les personnels

3) Procédure de gestion d'un cas Covid-19

1 – Le Protocole

Les scénarios pour l'année scolaire 2021-2022 :

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le poste diplomatique a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant trois niveaux :

niveau 1 / niveau vert

niveau 2 / niveau orange

niveau 3 / niveau rouge

Une analyse régulière de la situation est assurée par le poste diplomatique sur la base notamment des indicateurs fournis par le ministère Tunisien. En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou local afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

Le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles, collèges et lycées à partir du 2 septembre 2021 sera de niveau 2

a) Contexte et principes

Au cours de la précédente année scolaire, les écoles de l'ERLM ont pu accueillir les élèves pour un enseignement en présence la quasi-totalité de l'année. Cela a été rendu possible par la mise en œuvre d'un protocole sanitaire strict arrêté en lien avec les autorités sanitaires françaises et tunisiennes.

Pour l'année scolaire 2021-2022, nous souhaitons maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présentiel, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires.

- Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.
- Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire national, un plan de continuité pédagogique a été mis en place pour assurer l'enseignement à distance.

Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école ou établissement.

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels (voir chapitre dédié aux gestes barrières).

b) Le Protocole sanitaire

- ❖ Objectif : présenter les modalités pratiques de fonctionnement dans le respect strict des prescriptions émises par les autorités sanitaires tunisiennes et françaises.
- ❖ Cibles : l'ensemble des membres de la communauté éducative.
- ❖ Références :
 - Protocoles sanitaire 1^{er} et 2nd degré du MENJ français.
 - Protocole sanitaire Tunisien du ministère de la Santé concernant les établissements scolaires et universitaires pour la rentrée 2020-2021 paru le 27 septembre 2020
- ❖ Composition
 - Les cinq fondamentaux
 - La capacité d'accueil
 - Les fiches thématiques déclinant les mesures à prendre
 - Les Supports de communication : Affiches, vidéos, fiches

c) Les cinq fondamentaux du Protocole sanitaire

- ❖ Le maintien de la distanciation physique
- ❖ L'application des gestes barrières
- ❖ La limitation du brassage des élèves
- ❖ Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels
- ❖ La formation, l'information et la communication.

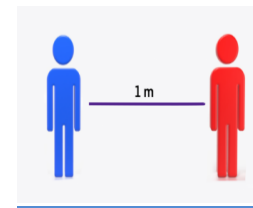
- Maintenir la distanciation physique

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Ce principe de maintien de distanciation physique d'au moins 1 m entre chaque personne permet d'éviter :

- Les contacts directs
- Une contamination respiratoire ou par « gouttelettes »



Principe à décliner dans tous les contextes et dans tous les espaces

Pour les consignes en fonction des niveaux cf tableau synthétique p 17 et 18.

- **Application des gestes barrières**

En permanence, partout et par tout le monde (moyen de prévention le plus efficace). Ils doivent faire l'objet d'une sensibilisation et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève



Lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire. Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement
- avant chaque repas
- après être allé aux toilettes
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation.

Port du masque

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Pour les élèves, les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- Pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire
- Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque est obligatoire
- Pour les collégiens et les lycéens, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs niveaux 2 et 3

Ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois.

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2.

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures.

Lorsque le renouvellement de l'air est assuré par une ventilation, son bon fonctionnement doit être vérifié et son entretien régulier doit être réalisé.

- Limiter le brassage des élèves

Les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires. Limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes. Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents.

Les personnels ainsi que les collégiens et les lycéens portent un masque durant tous leurs déplacements.

De même, la limitation du brassage dans les transports scolaires n'est pas obligatoire. Toutefois, les collégiens et les lycéens doivent porter un masque si la distanciation entre élèves ne peut être garantie.

Pour les consignes en fonction des niveaux cf tableau synthétique p 17 et 18.

- Le nettoyage et la désinfection

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

- La formation, l'information et la communication

Un plan de communication adapté à chacune des cibles :

Les personnels :

Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. **Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée dès les premiers jours.**

Les parents :

Ils sont informés clairement par le biais de différents moyens de communications (Pronote, Courriel, Site internet...)

- des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.)
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C)
- de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné
- des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves

- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie
- de l'organisation de la demi-pension.

Les élèves :

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures.

Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours.

Capacité d'accueil

Selon le protocole, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face, impliquant que la distanciation n'est pas obligatoire.

2 – Les fiches thématiques

a) Nettoyage et désinfection des locaux et matériels



Mesures à prendre

Nettoyage approfondi en 2 étapes : nettoyage avec un détergent usuel puis désinfection à l'aide d'un virucide conforme à la norme EN 14476. (Eau de javel à 12° - 1 volume pour 6 volume d'eau).

Nettoyage et désinfection des sols, tables et chaises au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

Désinfection plusieurs fois par jour des surfaces fréquemment touchées (poignée de porte, rampe, ...).

Désinfection adaptée des matériels collectifs et des salles spécifiques.

Les poubelles devront être munies de sacs.

Un responsable (Agent-chef ou personnel encadrant) est chargé du contrôle quotidien de ces mesures.

b) Les sanitaires



Mesures à prendre

Assurer l'hygiène, le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels :

- S'assurer de l'approvisionnement en consommables (savon liquide, papier essuie mains). Un responsable (Agent chef ou personnel encadrant) est chargé du contrôle quotidien de ces mesures
- Utiliser uniquement les essuie-mains en papier et jetable
- Aérer fréquemment les locaux.
- Nettoyage et désinfection 4 fois par jour.

Autres mesures :

- Les sèche-mains dans les blocs sanitaires seront débranchés. Des essuies mains papier sont prévus en remplacement.
- Limiter le nombre de sanitaires ouverts selon les locaux désignés (nombre nécessaire en fonction du nombre d'élèves accueillis).
- Vérifier la distance de 1 m entre les urinoirs et entre les lavabos.

c) L'accueil des élèves



Rôle des parents

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leur enfant dans les établissements scolaires. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège ou au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), **l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.**

Les parents devront fournir à leur enfant (collège et lycée), un masque de protection lavable grand public avec un masque de rechange.

Le port du masque est obligatoire dans l'établissement (collège et lycée).

Les élèves devront aussi avoir des mouchoirs en papier et s'ils le souhaitent une bouteille d'eau (les fontaines à eau de l'établissement étant condamnées).

Mesures à prendre

- **Organiser les arrivées et canaliser le flux :**

- **La prise de température de chaque adulte** (Personnel, fournisseurs...) entrant dans l'établissement n'est plus systématiquement contrôlée
- La prise température des élèves sera effectuée en fonction des directives sanitaires
- Organiser une arrivée échelonnée des élèves par groupe ou par classe
- Assurer un accès le plus direct vers la salle de classe

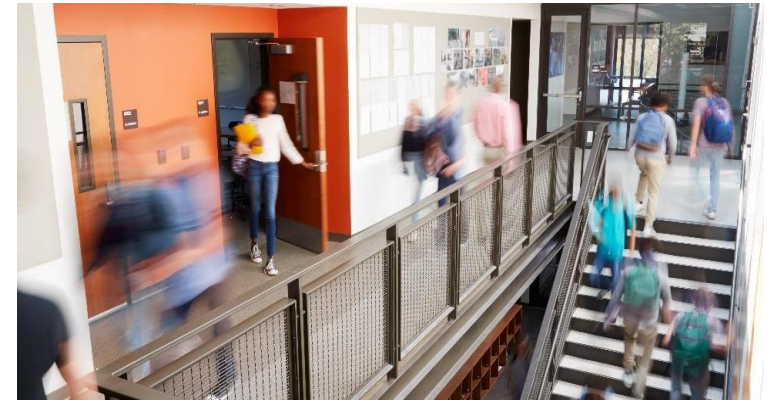
- **Respecter la distanciation physique dans les files d'entrée :**

- Identifier les flux d'entrée et de sortie en les dissociant ou à défaut, en définissant un sens prioritaire de passage
- Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages...).

- **Assurer une communication :**

- Informer régulièrement les familles de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site internet...) : nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

d) La circulation des élèves et des adultes



Mesures à prendre

- **Définir un sens de circulation**

Privilégier le sens unique de circulation.

Limiter les croisements.

Prévoir dans les couloirs une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages...).

- **Assurer la distanciation physique et fluidifier les flux**

Maintenir toutes les portes en position ouverte pour éviter les points de contact (lorsque cela est possible)

Possibilité de proscrire les pauses et les récréations en fonction de l'évolution sanitaire

- **Limiter le brassage**

e) Les personnels



Mesures à prendre

La loge d'entrée du personnel leur sera dédiée exclusivement

Maintenir la distanciation physique dans les espaces de travail

Assurer le nettoyage et la désinfection des espaces de travail

Port du masque obligatoire par le personnel

- **Attribution de visières (en plus du port du masque) pour les personnels les plus exposés**

Surveillants / Adjoints d'éducation à l'entrée des élèves

Personnel de santé (infirmierie)

Personnel d'accueil

- **Informier, Communiquer et Former**

Réunion le jour de la rentrée pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves. Les personnels de santé seront mis à contribution.

- **Accueil / Vie scolaire / Administration**

Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distanciation physique (plus d'un mètre entre les personnes).

Privilégier la communication à distance et la dématérialisation des dossiers.

3 – Procédure de gestion d'un cas Covid-19



Procédure de gestion d'un cas suspect

Avant la réouverture des établissements scolaires, la procédure de gestion d'un cas suspect sera communiquée aux parents et aux personnels

Symptômes évocateurs : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre).

- La personne est immédiatement isolée avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Les gestes barrière sont impérativement respectés.
- La personne consulte son médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des éventuelles modalités de dépistage.
- Les locaux occupés par la personne font l'objet d'un nettoyage approfondi.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

Gestion des cas avérés de Covid-19 – Elèves, personnels enseignants et non-enseignants

Principes généraux :

Notifications :

1. Dès qu'ils en ont la connaissance, les chefs d'établissement signalent au coordonnateur AEFE et au médecin scolaire, tous cas d'élève, de personnel enseignant ou non enseignant, testé positif au Covid-19 à partir d'un test PCR ou d'un test rapide.
2. Une fiche de notification immédiate est transmise :
 - A la personne concernée du service régional de santé scolaire dont dépend l'établissement (cf liste jointe) avec copie à la direction centrale de la médecine scolaire et universitaire.
 - Au coordonnateur AEFE

Mesures à prendre par la personne (élève ou personnel) testée positive :

- Si la personne est symptomatique, elle est de retour dans l'établissement au terme de 10 jours de confinement à partir de la date de début des signes à condition de l'absence de symptômes dans les 72 dernières heures. Sinon la personne est de retour au bout de 14 Jours.
- Si la personne est asymptomatique, elle est de retour dans l'établissement au terme de 10 jours de confinement à partir de la date de réalisation du test.

Mesures à prendre par le chef d'établissement :

Personnel de l'établissement déclaré positif : le chef d'établissement établit le périmètre du premier cercle des personnels ayant été en contact rapproché et prolongé avec la personne-source. Les personnels du premier cercle justifiant d'une vaccination complète poursuivent leur activité ; les autres sont placés en situation de confinement pendant 7 jours.

Personnel ou élève en auto-confinement : un personnel ou un élève qui se place ou est placé en auto-confinement parce qu'un membre de son entourage proche, familial ou professionnel, a été testé positif, réintègre l'établissement au terme de 7 jours de confinement à partir du dernier contact à risque, à condition de ne présenter aucun symptôme.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Accueil des élèves	Présentiel		Présentiel réduit enseignement aménagé
A l'exception du niveau maternel, port du masque pour les élèves et les personnels	Dans les espaces clos	Dans les espaces clos et les espaces extérieurs	
Circulation des élèves		Limitation du brassage entre les classes et les niveaux	Limitation du brassage entre les classes et les niveaux y compris durant les temps de récréation
Restauration		Aucun brassage entre les classes du primaire durant les temps de restauration Stabilité des groupes attablés en restauration 1 ^{er} degré	
			Service individuel plateaux
Désinfection	Au moins une fois par jour	Plusieurs fois par jour	
Lavage des mains	A l'arrivée dans l'établissement et après les temps de récréation et de restauration		
Ventilation – aération des locaux	Durant chaque cours et entre chaque cours		

Mesures à prendre par le chef d'établissement en cas d'élèves testés positifs

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Ecole primaire et collège	Si 3 cas et plus dans une même classe sur une même période de 7 jours : fermeture de la classe pour 7 jours. Les élèves suivent les cours en distanciel.		Fermeture dès le 1 ^{er} cas pour 10 jours. Les élèves suivent les cours en distanciel.
Lycée	Les élèves justifiant d'une vaccination complète poursuivent leurs apprentissages en présentiel, les autres en distanciel.		Si 3 cas et plus sur une même période de 7 jours : fermeture de la classe pour 10 jours. Les élèves suivent les cours en distanciel.

Education Physique et Sportive

Protocole sanitaire et Graduation pour la Tunisie.

NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Pas de restriction à l'exercice des APSA	APSA autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités adaptées de base intensité compatible avec le port du masque et/ou garantissant des règles de distanciation adaptée Les sports de contact sont interdits	APSA autorisées uniquement en extérieur et dans les respects d'une distanciation de 2 m.

Vestiaires

Dans la mesure du possible, évitez ou limitez le regroupement des élèves dans les vestiaires. Si ce n'est pas le cas, assurez-vous qu'ils portent bien le masque et qu'ils respectent la distanciation physique.

Utilisation et désinfection du matériel pédagogique

Privilégier, autant que se peut, l'apport par les élèves du matériel pédagogique (raquettes ...). Désinfectez régulièrement le petit matériel et sollicitez, via votre direction, les agents de service pour convenir d'une désinfection du gros matériel.

Tenue EPS

Il est préférable, pour éviter le passage dans les vestiaires, que les élèves portent leurs tenues d'EPS les jours des séances. Rapprochez-vous de votre direction pour savoir si le règlement intérieur le permet ou si une dérogation peut être accordée temporairement.

L'utilisation des bouteilles d'eau (ou les gourdes) des élèves est bien entendu personnelle.

Port du masque

Obligatoire pour l'enseignant.

Pour les élèves, le professeur doit distinguer les temps statiques au cours desquels le port du masque est obligatoire (déplacements, phase de regroupement pour passer les consignes, phases d'observation ou de jugement) et les phases dynamiques où ils sont dispensés de le mettre.



**FICHE DE NOTIFICATION IMMEDIATE D'UN CAS COVID 19
CONFIRME DANS UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS
DU RESEAU AEFE**

A adresser par mail :

- au service régional de la santé scolaire concerné (voir liste)
- en copie : contact.dmsu@gmail.com

- **Nom et Prénom :**
- **Sexe :** M F
- **Date de naissance :**/...../.....
- **Classe :**
- **Qualité :** Elève
Enseignant Autre : A préciser
- **Etablissement :**
 - Type :
 - Nom :
 - Gouvernorat :
 - Délégation :
- **Date du passage du test :**/...../.....
- **Cas symptomatique :** Oui Non
 - Si Oui : date de début des signes :/...../.....
- **Date de notification**

Liste des personnes à contacter selon les régions, en cas de notification d'un cas confirmé COVID19 dans un des établissements relevant de AEFE

REGION	Nom & Prénom	Tél.	Mail
Tunis	Dr Nawel Guedri	97.639.408	nawelguedri@gmail.com
	Dr Boutheina Ouhichi	50.198.258	bouthaina.louhichie69@gmail.com
Ben Arous	Dr Fathi Letaief	98 822 865	Letaief.f@gmail.com
	Mr Jihed bouadila	20.887.341	bouadilajihed@gmail.com
Ariana	Dr Jalila Maatoug	98.934812	jalilamaatoug@yahoo.com
	Mme Bisma Gharbi	95788370	besma.gharbigharbi@gmail.com
Sousse	Dr Nawel Fekih	55.684.860	nelfekihfr@yahoo.fr
Bizerte	Dr Abdelhamid Ouadhour	58.596.901	abdelhamid_ouadhour@yahoo.fr
Nabeul	Dr Bel haj Ali Mohamed	58.767.589	Belhadjali.md@gmail.com
Sfax	Dr Fathi Becha	98.414.007	bechafathi@yahoo.fr
Medenine	Mr Ali Zaidi	98.532.914	alizaidi1164@yahoo.fr